

TABLE DES MATIERES

DEVELOPPER LES LIAISONS LENTES ENTRE LA N5 ET LES POLES DU CENTRE DE FRASNES.....	3
AMÉNAGER DES LIEUX DE CONVIVIALITÉ POUR TOUS	11
CRÉER DES LOGEMENTS INNOVANTS	15
DÉVELOPPER UN SYSTÈME DE RANG SCOLAIRE.....	19
CRÉER UNE MAISON DE VILLAGE AVEC UNE SALLE DE GRANDE CAPACITE.....	23
CRÉATION D’UN LIEU D’HÉBERGEMENT DES MOUVEMENTS DE JEUNESSES ET D’UNE MAISON RURALE À RÈVES.....	27
AMENAGER UN CHEMINEMENT LENT ET UN ESPACE PARTAGE LE LONG DE LA RN 567 À MELLET	31
ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN DU BOIS D’ARNELLE POUR RÉDUIRE LE TRAFIC DE LA RUE J-B LORIAUX	35
CRÉATION DE LIAISONS LENTES VERS L’INSTITUT SAINTE MARIE DEPUIS LES QUARTIERS DE REVES ET DEPUIS HOUTAIN-LE-VAL	39
RÉAMÉNAGER LA CITÉ ADMINISTRATIVE.....	43
AMÉNAGER L’ANCIENNE CHAUSSÉE DE BRUXELLES À MELLET	49
AMÉNAGER L’ANCIENNE CHAUSSÉE DE BRUXELLES À FRASNES	53
CRÉER UN ESPACE DE COWORKING ET DE SERVICES.....	57

DEVELOPPER LES LIAISONS LENTES ENTRE LA N5 ET LES POLES DU CENTRE DE FRASNES**Fiche n°2.1**
Priorité : lot 2
Fiche initiale**1. Description succincte du projet**

Le projet a pour ambition d'améliorer l'accessibilité cyclo-piétonne entre la N5 et les pôles du centre de Frasnes que sont :

- Le Parc de Dobbeleer
- Le complexe sportif
- Le futur lieu d'activité citoyenne et de service rue J-B Loriaux
- La maison communale
- Les commerces et les services de la rue Léopold II, de la rue Vanbenden et la rue de la Reine Astrid

Pour cela, il est proposé d'améliorer les liaisons existantes (revêtement, largeur, signalisation, sécurité, éclairage...) et la signalisation des pistes cyclables. Il est également proposé de créer des cheminements piétons. Les besoins exacts en matière de rénovation et d'aménagement de ces liaisons seront déterminés par le diagnostic et l'inventaire du Plan Communal de Mobilité qui est en cours de réalisation.

Description des actions proposées**a. Liaisons piétonnes à créer**

Lors des consultations citoyennes, une demande a été formulée concernant la création de cheminements piétons permettant de relier la N5 aux pôles du centre de Frasnes. Parmi eux, un sentier rejoignant le Parc de Dobbeleer de la chambre échevinale jusqu'à la maison communale. Ce sentier, qui aujourd'hui n'existe plus, permettait autrefois à madame de Dobbeleer (ancienne propriétaire du château de Dobbeleer) de se rendre depuis le parc vers l'église de Frasnes pour se rendre à la messe. Les habitants souhaitent que cette liaison soit de nouveau possible. Toutefois, pour réaliser ce sentier, l'acquisition d'une partie de la parcelle n°605T³ sera nécessaire.

b. Liaisons piétonnes existantes à renforcer et à sécuriser

Des liaisons piétonnes intéressantes permettent de circuler entre le centre de Frasnes et la N5. Ces liaisons sont détériorées par endroits et parfois manquent de sécurité (trottoirs étroits en bordure de route, cheminements sombres et non éclairés...).

Il s'agira alors d'améliorer la mobilité piétonne par de petits aménagements (éclairage, agrandissement des trottoirs, mise en place de petits panneaux directionnels ...).

c. Améliorer la signalisation des pistes cyclables

Le centre de Frasnes est déjà bien couvert en pistes cyclables. Toutefois, il s'agit de pistes cyclables suggérées (partage de la route entre voitures et cyclistes) dont la signalisation et le marquage ne permettent pas d'identifier clairement la présence de voies cyclables. Il est donc proposé d'améliorer la visibilité de ces pistes cyclables en renforçant le marquage au sol et la signalisation routière.

Description du site et état actuel

On peut distinguer différentes voiries :

- La N5, appelée aussi Chaussée de Bruxelles, est une ancienne voie de contournement du village de Frasnes. Aujourd'hui, une autre portion de la N5 est venue la remplacer comme voie de contournement. Cette portion se compose de deux à trois voies de circulation parallèles à la Chaussée de Bruxelles initiale. La vocation de cette dernière est de devenir à long terme un boulevard urbain où la circulation est plus maîtrisée et la voirie redonnée aux habitants de Les Bons Villers. Sa structure en ligne droite présente un caractère dangereux pour les riverains et les passants. En outre, cette voirie n'est pas toujours équipée de trottoirs et lorsqu'ils existent certains d'entre eux ne sont pas surélevés. Il n'existe pas non plus de pistes cyclables et la quasi-totalité des abords de la voirie est consacrée au stationnement. Toutefois, la Région wallonne, qui est propriétaire de la N5, a programmé pour l'année 2019 l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la N5 du rond-point situé au Sud de Frasnes à la rue de l'Enclôître.
- Les rues du centre du village de Frasnes sont plutôt étroites et la présence de zones de stationnement en bordure de la voirie permet de ralentir la circulation. Si quelques panneaux signalent le passage et l'autorisation de circuler des cyclistes (par exemple : rue Léopold II), le marquage au sol et les panneaux de signalisation sont peu lisibles (effacement, espacement important, implantation inadéquate).
- On compte également des cheminements piétons bien visibles. Toutefois, certaines sections de trottoirs manquent de sécurité et sont parfois dégradées.

2. Justification du projet

Le projet répond à un besoin des habitants d'améliorer les conditions de circulation et la sécurité des déplacements pour tous. Il permet d'améliorer et de développer la mobilité alternative sur le village de Frasnes et répond de ce fait aux objectifs de développement durable fixés par les habitants dans la stratégie du PCDR. Le projet doit également permettre de mieux desservir les commerces et de rendre le patrimoine, les services et les équipements publics du centre du village plus accessibles.

Les aménagements à réaliser modifieront peu le paysage existant et surtout ne viendront pas dénaturer le caractère rural du village de Frasnes.

Enfin, le projet interagira avec d'autres fiches projets comme :

- 1.1 « Aménager le Parc de Dobbeleer »
- 1.4 « Créer un lieu d'activités citoyennes et de services et un cheminement lent entre la N5 et le centre de Frasnes »
- 1.6 « Valoriser des chemins et sentiers qui font découvrir la nature »
- 3.5 « Sécuriser les abords des lieux fréquentés »
- 3.6 « Poursuivre la réalisation de liaisons lentes »

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet répond à deux axes de la stratégie du PCDR :

- **Axe 5 - Mobilité - Être une commune connectée par des moyens alternatifs à la voiture** : le projet encourage l'usage des modes de déplacements alternatifs et améliore le réseau de mobilité douce. Il permet d'améliorer la sécurité des déplacements cyclo-piétons et l'accessibilité des commerces, du patrimoine, des équipements et des services publics.

Défi en lien

- ✓ Poursuivre les aménagements pour développer un réseau lent efficace et attractif (intra et inter-village)
- ✓ Sécuriser les déplacements notamment pour l'accès aux écoles

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Améliorer le cadre de vie	+	+	
Faire connaître la biodiversité, les paysages et le patrimoine de la commune	+	+	
Améliorer la sécurité des déplacements lents	+		
Sensibiliser et encourager l'utilisation de mode déplacement doux	+	+	
Améliorer la mobilité douce sur le village de Frasnes	+	+	+
Améliorer l'accessibilité aux commerces et aux services publics	+		+

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	<p>6210 Commune de les Bons Villers Province du Hainaut - Communauté française - Région wallonne</p>
Intégration du projet dans son environnement direct	<p>Intégration fonctionnelle Le projet s'intègre dans le tissu urbain du village de Frasnes-lez-Gosselies. On retrouve à proximité les services administratifs de commune, le complexe sportif de Les Bons Villers, la cité administrative, des commerces (AD, Delhaize, pharmacie, banques, salon de coiffure etc.) et des services publics (police, écoles).</p> <p>Intégration architecturale Les aménagements projetés restent cohérents avec l'environnement proche et ne remettent pas en cause le caractère rural de la commune.</p>
Cadre légal	<ul style="list-style-type: none"> • Un périmètre d'intérêt paysager et trois zones d'affectation désignées au Plan de secteur : <ul style="list-style-type: none"> - Une zone d'habitat - Une zone de parc - Une zone de services publics et d'équipements communautaires • Un Schéma de Structure Communal • Un Schéma de Développement Communal
Statut de propriété	<ul style="list-style-type: none"> - Propriétés communales et privées - La commune devra faire l'acquisition d'un morceau de parcelle pour restaurer l'ancienne liaison entre le parc de Dobbeleer et l'église de Frasnes qui passe par la chambre échevinale

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Le porteur de projet serait la commune de Les Bons Villers. Les partenaires potentiels pour financer le projet pourrait être le GAL et la Région wallonne via le PCM.

7. Programme de réalisation

▪ Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Manque de structures adaptées à la mobilité douce
- Amélioration de la sécurité des piétons et des cyclistes
- Amélioration de l'accessibilité des piétons et des cyclistes

▪ État du dossier

- La piste cyclo-piétonne souhaitée sur la Chaussée de Bruxelles est mentionnée et cartographiée dans le Schéma de Structure de la commune comme une « piste cyclable projetée ». Elle fait partie du projet de développement du réseau cyclable sur l'ensemble du territoire de la commune. La Région a par ailleurs programmé la réalisation prochaine d'une piste cyclable sur la Chaussée de Bruxelles de Frasnes.
- Le Schéma de Structure de la commune précise que le centre de Frasnes autorise une circulation mixte en agglomération et donc un partage de la route entre cyclistes et automobilistes.

▪ Programme des travaux

- **Phase 1** : présentation d'un projet d'aménagement
- **Phase 2** : demande de permis
- **Phase 3** : adjudication des travaux
- **Phase 4** : réalisation des travaux
- **Phase 5** : suivi et surveillance

▪ Démarches administratives à réaliser

- Désigner un auteur de projet
- Obtenir les autorisations nécessaires

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin
- Enquête de satisfaction auprès des habitants
- Surveillance du site
- Horaire d'ouverture et de fermeture

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	État de réalisation des travaux	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Contrôle du collège communal	État de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et des échevins
Actions de communication sur l'état d'avancement et la réalisation des travaux	2 actions minimums (avant et après travaux)	Site internet de la commune, reportages photos et vidéos, dépliants, plaquette de communication

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre ...)
Enquête de satisfaction des habitants et des acteurs de la commune (écoles, associations etc.)	Nombre de participant à l'enquête : 100 personnes	Sondage en ligne ou papier Communication sur le site internet de la commune

AMÉNAGER DES LIEUX DE CONVIVIALITÉ POUR TOUS

Fiche n°2.2

Priorité : lot 2

Fiche initiale

1. Description succincte du projet

Cette fiche projet a pour objectif la réalisation de plaines de jeux dans tous les villages et en particulier dans ceux n’ayant pas eu de dotation récente ou suffisante en équipements ludiques. Ainsi, il s’agit de réaliser des plaines de jeux sur les villages de Mellet et de Rèves.

Les localisations exactes pourraient être la place située derrière l’église de Mellet et l’Institut Sainte-Marie de Rèves. Une autre solution envisagée est d’ouvrir l’école de Mellet aux habitants pendant ses heures de fermeture en installant en contrepartie un système de vidéosurveillance.



Exemple d’équipements ludiques pour aire de jeux

Actuellement, tous les villages disposent d’une ou plusieurs aires de jeux de petite taille et ancienne. Une nouvelle aire de jeux sera créée sur le village de Frasnes sur le site du complexe sportif.

2. Justification du projet

Plusieurs plaines de jeux ont été réalisées récemment ou seront réalisées prochainement dans les villages de Les Bons Villers (Complexe sportif de Frasnes, Villers-Perwin, Wayaux). L’objectif est d’offrir une meilleure dotation en équipements ludiques aux villages de Rèves et de Mellet dont la part des 0-15 ans (sur l’ensemble de cette population de 0-15 ans sur la commune) est respectivement de 19 % et 26 %. Ces deux villages présentent la population de 0-15 ans la plus importante de la commune après Frasnes (38%) et devant Wayaux (4%) et Villers-Perwin (12%).

La volonté des habitants est d’offrir à tous les villages de l’entité une dotation en équipements ludiques qualitative et adaptée au nombre d’enfants et d’adolescent qu’ils accueillent.

Les résultats attendus sont :

- D'inciter les populations jeunes à rester sur place, voire à les attirer sur la commune
- Permettre aux enfants de la commune de se divertir à l'extérieur
- Maîtriser et organiser le développement de nouvelles formes d'habitat
- Montrer l'exemple en matière de construction durable ou écologique

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet répond à au moins trois axes de la stratégie du PCDR :

- **Axe 3 - Cadre de vie - Être une commune qui assure la pérennité et la valorisation de son patrimoine et de ses ressources naturelles** : le projet doit améliorer la qualité de vie de tous les habitants en proposant d'améliorer l'offre en équipement ludiques et améliorant les espaces de rencontre et de loisirs destinés aux familles. En donnant à chaque village des plaines de jeux, la commune permet aux habitants de réduire leur déplacement motorisé afin d'atteindre des équipements ludiques éloignés de chez eux.

Défi en lien :

- ✓ Valoriser le patrimoine foncier par son réaménagement et sa réaffectation innovante

- **Axe 4 - Cohésion sociale - Être une commune pour tous veillant au bien-être social** : en créant des espaces de loisirs et de rencontre destinés aux enfants et plus largement aux familles, le projet favorise les échanges et le partage entre les habitants de la commune et améliore ainsi sa cohésion sociale.

Défi en lien :

- ✓ Développer et aménager des lieux de rencontre dans chaque village tout en valorisant les lieux existants
- ✓ Maintenir les jeunes dans la commune

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Améliorer l'offre en équipement ludique	+		
Améliorer la cohésion sociale	+		
Améliorer le cadre de vie	+		
Encourager la pratique d'une activité physique à l'extérieur	+		
Diminuer les déplacements motorisés pour se rendre dans une aire de jeux éloignés	+	+	

5. Localisation

Fiche d'identité du projet	
<p>Nom et adresse</p>	<p>De manière générale, la localisation reste encore à définir</p> <p>Potentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À Mellet : derrière l'église ou en partage avec l'école • À Rèves : à l'Institut Sainte-Marie

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Le porteur de projet serait la commune de Les Bons Villers. Les partenaires potentiels pour financer le projet pourrait être...

7. Programme de réalisation

Projet à réaliser

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	État de réalisation des travaux	Compte-rendu au collège communale (reportage photographique et avis technique)
Contrôle du collège communal	État de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et/ou des échevins
Actions de communication sur l'état d'avancement	1 action minimum (avant ou pendant les travaux)	Site internet de la commune, reportages photos et vidéos

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
État de réalisation des logements construits ou rénovés	- Nombre de logements construits - Nombre de logements rénovés	Reportage photographique et description des travaux réalisés

CRÉER DES LOGEMENTS INNOVANTS**Fiche n°2.3****Priorité : lot 2****Fiche initiale****1. Description succincte du projet**

L'ambition de cette fiche projet est de développer sur la commune de Les-Bons-Villers des formes d'habitat innovantes, c'est-à-dire qui répondent aux besoins actuels et futurs en matière d'efficacité énergétique, d'accès au logement pour tous, de réduction de l'artificialisation des sols et de l'utilisation de matériaux non durables (le béton notamment).

Différents types d'actions et de logements peuvent répondre à ces objectifs et sont envisagés pour cette fiche projet :

- L'habitat léger (tiny house, yourte, chalet, mobile home, éco-capsules, roulottes etc.)
- Les écoconstructions (exemple : domespace, maison bioclimatique, géonef, écovillage/écoquartier etc.)
- Les logements « tremplins »
- L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments

Deux sites seraient déjà concernés par une amélioration énergétique des bâtiments :

- À Mellet : le logement au-dessus de la crèche dans l'ancien presbytère
- À Frasnes : réaménagement du logement du concierge au château de Dobbeleer

2. Justification du projet

Le projet répond à une volonté des habitants de développer l'offre en logement sur la commune et de donner des solutions de logements abordables et de qualité aux ménages les moins favorisés. Il s'agit dans le même temps de promouvoir et d'améliorer l'organisation et le développement de nouvelles formes d'habitat en pleine expansion. Enfin, ces formes de logements innovants s'intégreront au mieux au paysage rurale de la commune à travers le choix de matériaux durables (bois, mortier de terre, matériaux recyclés...), leur localisation adaptée et dans le cas d'une rénovation d'un bâtiment ancien (exemple : ancien presbytère de Mellet) le patrimoine architectural sera préservé.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet répond à au moins trois axes de la stratégie du PCDR :

- **Axe 2 - Transition énergétique - être une commune qui réduit le gaz à effet de serre et qui agit pour la sécurité de l’approvisionnement énergétique** : le projet permettra d’améliorer l’efficacité énergétique des bâtiments et donc de réduire l’impact carbone de la commune. Il invite également les habitants à s’impliquer dans la transition énergétique en les informant et en leur proposant des logements répondant aux grands enjeux climatiques du XXIe siècle.

Défi en lien :

- ✓ Améliorer la gestion énergétique des bâtiments communaux, de l’éclairage public, des véhicules communaux
- ✓ Impliquer les citoyens dans la transition énergétique

- **Axe 4 - Cohésion sociale - Être une commune pour tous veillant au bien-être social** : en créant des logements accessibles à tous, la commune renforce l’intégration sociale des ménages les plus modestes et de ceux ayant fait le choix d’une habitation cohérente avec les enjeux environnementaux actuels.

Défi en lien :

- ✓ Maintenir les jeunes sur la commune

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments		+	+
Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et l'histoire de la commune	+		
Réduire l'impact carbone de la commune		+	
Valoriser et préserver les ressources naturelles		+	
Sensibiliser les habitants au développement durable et à la protection du patrimoine naturel	+	+	
Proposer des formes de logements plus respectueuses de l'environnement	+	+	
Permettre l'intégration sociale des ménages les plus modestes	+		

5. Localisation

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	<p>De manière générale, la localisation reste encore à définir</p> <p>Potentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À Mellet : le logement au-dessus de la crèche dans l'ancien presbytère • À Frasnes : réaménagement du logement du concierge au Parc de Dobbeleer

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Le porteur de projet serait la commune de Les Bons Villers et des acteurs privés. Les partenaires potentiels pour financer le projet pourraient éventuellement être la DGO 4, DGO3 et DGO1.

7. Programme de réalisation

Projet à réaliser

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	État de réalisation des travaux	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Contrôle du collège communal	État de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et des échevins
Actions de communication sur l'état d'avancement	1 action minimum (avant ou pendant les travaux)	Site internet de la commune, reportages photos et vidéos

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
État de réalisation des logements construits ou rénovés	- Nombre de logements construits - Nombre de logements rénovés	Reportage photographique et description des travaux réalisés

DÉVELOPPER UN SYSTÈME DE RANG SCOLAIRE**Fiche n°2.4**
Priorité : lot 2
Fiche initiale**1. Description succincte du projet**

L'ambition de cette fiche projet est d'organiser sur la commune de Les Bons Villers des déplacements groupés et à pied des enfants vers leur écoles. Ce système, appelé système de rang scolaire ou encore pédibus, est généralement géré par un collège d'acteurs (commune, asbl locales, associations de parents d'élèves...) qui se coordonne pour réaliser les déplacements des enfants vers leurs écoles de manière sécurisée (gilets réfléchissants et accompagnants).

La mise en place de pédibus demande une organisation minimum : définir des horaires et des lieux de départ et d'arrivée, désigner ou attribuer des accompagnateurs (bénévoles et /ou employé(e) communal(e) avec ou sans compensation dans les deux cas), s'équiper en gilets réfléchissants et éventuellement d'un panneau indicateur (stop, rassemblement).

2. Justification du projet

Le projet part de plusieurs constats :

- Certains enfants vont à l'école à pied et sont donc livrés à eux-mêmes durant leur trajet
- L'utilisation individuelle de la voiture pour transporter son enfant à l'école engendre des problèmes de circulation aux entrées et sorties d'écoles, et donc de sécurité, ainsi qu'une pollution de l'air inutile.

Ainsi, de manière à venir parer ces incohérences et ces problèmes, le développement d'un système de rang scolaire permettra :

- De sécuriser le déplacement des enfants vers leur écoles (gilets réfléchissants, accompagnants)
- De limiter l'impact carbone de la commune et la pollution de l'air générés par le transport individuel motorisé

En outre, ce projet encourage également les enfants à la pratique d'une activité physique peu intense mais régulière et excellente pour la santé (la marche) à l'extérieur.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet répond à au moins trois axes de la stratégie du PCDR :

- **Axe 4 - Cohésion sociale - Être une commune pour tous veillant au bien-être social** : créer un système de rang scolaire suppose de coordonner différents acteurs de la commune et d’encourager le dialogue, le partage et l’entente entre ces différents acteurs afin d’atteindre le même objectif. De plus, la mise en place de pédibus permettra aux enfants de passer plus de temps entre eux, de comprendre l’intérêt de ce type de déplacement et de réaliser un exercice physique quotidien.

Défi en lien :

- ✓ Favoriser les activités intergénérationnelles et solidaires
- ✓ Maintenir les jeunes dans la commune

- **Axe 5 - Mobilité - Être une commune connectée par des moyens alternatifs à la voiture** : cette fiche projet répond pleinement à cet objectif stratégique puisque par essence, le pédibus/rang scolaire est un moyen de déplacement alternatif à la voiture sur les trajets domicile-école.

Défi en lien :

- ✓ Sensibiliser, éduquer et promouvoir des modes de déplacement alternatifs
- ✓ Sécuriser les déplacements notamment pour l’accès aux écoles

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Sécuriser les déplacements quotidiens des enfants vers leur école	+	+	+
Réduire l’impact carbone de la commune		+	
Encourager la pratique d’une activité physique régulière	+		
Sensibiliser les habitants au développement durable et à la protection de l’environnement	+	+	
Améliorer la cohésion sociale	+		

5. Localisation

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Toute la commune

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Le porteur de projet serait la commune de Les Bons Villers, les écoles, les associations de parents d'élèves et d'autres asbl volontaires ou spécialisés dans ce type de déplacement.

La région wallonne pourrait être un partenaire potentiel pour financer le projet. En effet, celle-ci met à disposition des ressources et des moyens notamment au travers de son appel à projets « mobilité et sécurité routière ».

7. Programme de réalisation

Une phase de test est actuellement en cours à l'école Jacque Brel de Mellet au moment de la rédaction de cette fiche projet.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	État des lieux des actions mises en place	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Contrôle du collège communal	État des lieux des actions mises en place	Visite sur place du bourgmestre et des échevins
Actions de communication sur l'état d'avancement	1 action minimum	Site internet de la commune, reportages photos et vidéos

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réussite et niveau de participation des actions mises en place	- Nombre de familles et d'enfants participant - Fréquence et régularité des actions mis en place	Reportage photographique et description des actions mis en place (site internet de la commune)

CRÉER UNE MAISON DE VILLAGE AVEC UNE SALLE DE GRANDE CAPACITÉ**Fiche n°2.5**
Priorité : lot 2
Fiche initiale**1. Description succincte du projet**

L'objectif de cette fiche projet est de créer une maison de village avec une salle de grande capacité qui permettrait d'accueillir des événements multiples (fêtes, mariages, baptêmes, communion, réunions professionnelles, conférences, festivals, journées d'action...). La capacité d'accueil souhaitée est de 400 places.

2. Justification du projet

Les habitants ont émis le besoin d'avoir une maison de village utilisable par tous et d'avoir une salle polyvalente permettant d'accueillir les événements importants de l'entité. La localisation précise du projet n'étant pas définie, cette fiche projet a été placée en lot 2. Toutefois, les membres de la CLDR ont insisté sur le caractère prioritaire de cette demande.

Concernant le choix de la localisation, le Schéma de Développement Communal (Aménagement du territoire) définit 2 pôles sur l'entité communale : Mellet et Frasnes. Il a donc été proposé de tenir compte de cet élément dans le choix de la localisation. Il a également été proposé de choisir un site respectant certains critères :

- mise à l'écart des zones d'habitat pour éviter les nuisances sonores ;
- un espace de stationnement suffisant
- une bonne accessibilité au transport en commun et à la mobilité cyclo-piétonne ;

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet répond à au moins trois axes de la stratégie du PCDR :

- **Axe 3 - Cadre de vie - Être une commune qui assure la pérennité et la valorisation de son patrimoine de ses ressources naturelles** : Si la localisation du projet n'est pas encore définie, il s'agit de trouver un site à réaménager ou à rénover plutôt que de construire de nouveau bâtiment. L'objectif est également si cela est possible de reconvertir et de maintenir le patrimoine foncier et mobilier de la commune.

Défis en lien :

- ✓ Valoriser le patrimoine foncier par son réaménagement et sa réaffectation innovante

- **Axe 4 - Cohésion sociale - Être une commune pour tous veillant au bien-être social** : en donnant aux habitants, aux associations et à la commune les moyens de réaliser leurs actions, le projet participe à l’animation de la commune de Les Bons Villers. Il favorise ainsi les échanges, les rencontres et l’entraide entre les habitants.

Défi en lien :

- ✓ Développer et aménager des lieux de rencontre dans chaque village tout en valorisant les lieux existants
- ✓ Soutenir et développer la vie associative et culturelle locale
- ✓ Maintenir les jeunes sur la commune

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Améliorer la cohésion sociale	+		
Encourager le développement des activités associatives	+		
Améliore l’offre en équipements et services sur la commune	+		+
Réduire l’artificialisation des sols	+	+	+

5. Localisation

Fiche d’identité du projet	
Nom et adresse	À définir

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Le porteur de projet serait la commune de Les Bons Villers.

7. Programme de réalisation

Projet à réaliser

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	État de réalisation du projet	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Contrôle du collège communal	État de réalisation du projet	Visite sur place du bourgmestre et des échevins
Actions de communication sur l'état d'avancement	1 action minimum (avant ou pendant les travaux)	Site internet de la commune, reportages photos et vidéos

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Description de la maison de village et de sa salle de grande capacité	Description de la structure et de ses équipements	Site internet de la commune, document écrit.
Usage et fonctionnalité de la maison de village et de sa salle de grande capacité	Nombre et types d'évènements accueillis	Site internet de la commune, document écrit.

CRÉATION D'UN LIEU D'HÉBERGEMENT DES MOUVEMENTS DE JEUNESSES ET D'UNE MAISON RURALE À RÈVES

Fiche n°2.6
Priorité : lot 2
Fiche initiale

1. Description succincte du projet

L'objectif de cette fiche projet est de créer en un seul et même lieu sur le site de l'Institut Sainte Marie une maison rurale et un lieu d'hébergement des mouvements de jeunesse. Il s'agira de locaux polyvalents à usage collectif destinés aux associations, aux mouvements de jeunesse et aux habitants de la commune.

Le terrain exact sur lequel le projet devrait se réaliser n'est pas encore défini. Mais le projet devrait certainement être réalisé sur le site de l'Institut Sainte Marie à Rèves.

2. Justification du projet

Le village de Rèves ne dispose pas d'un site d'accueil pour les associations et les mouvements de jeunesse. Il s'agit donc de permettre aux mouvements de jeunesse d'être hébergés dans le village et de permettre aux associations de se réunir ou de réaliser leurs activités.

Les résultats attendus sont :

- D'inciter les populations jeunes à rester sur place, voire à les attirer sur la commune
- Aider les associations à se développer et à entretenir leurs activités
- Permettre aux mouvements de jeunesse de réaliser leurs actions sur le village de Rèves
- Développer les interactions sociales dans le village de Rèves

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet répond à au moins trois axes de la stratégie du PCDR :

- **Axe 4 - Cohésion sociale - Être une commune pour tous veillant au bien-être social** : en donnant aux associations et aux mouvements de jeunesse les moyens de réaliser leurs actions, le projet participe à l’animation du village de Rèves et de manière plus large à la commune de Les Bons Villers. Il favorise ainsi les échanges, les rencontres et l’entraide entre les habitants.

Défi en lien :

- ✓ Développer et aménager des lieux de rencontre dans chaque village tout en valorisant les lieux existants
- ✓ Soutenir et développer la vie associative et culturelle locale
- ✓ Maintenir les jeunes sur la commune

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Améliore la cohésion sociale	+		
Encourage le développement des activités associatives	+		
Améliore l’offre en équipements et services sur la commune	+		
Mutualisation des moyens pour réduire l’artificialisation des sols	+	+	

5. Localisation

Fiche d’identité du projet	
Nom et adresse	Institut Sainte Marie à Rèves
Statut de propriété	Propriété de l’Institut Sainte Marie

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Les porteurs de projet seraient la commune de Les Bons Villers et l'Institut Sainte Marie.

7. Programme de réalisation

Des conteneurs vont être installés sur le site de l'Institut Sainte Marie. Ces conteneurs devraient être assemblés et utilisés soit pour réaliser :

- Un lieu d'hébergement pour les mouvements de jeunes et une maison rurale
- Un lieu de stockage pour les mouvements de jeunesse.

Toutefois, leur aménagement et leur affectation ne sont pas encore totalement définis.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	État de réalisation du projet	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Contrôle du collège communal	État de réalisation du projet	Visite sur place du bourgmestre et des échevins
Actions de communication sur l'état d'avancement	1 action minimum (avant ou pendant les travaux)	Site internet de la commune, reportages photos et vidéos

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
État de réalisation de la maison rurale et du lieu d'hébergement des mouvements de jeunes	Description et localisation du lieu d'hébergement des mouvements de jeunes et de la maison rurale	Reportage photographique et description des travaux réalisés

AMENAGER UN CHEMINEMENT LENT ET UN ESPACE PARTAGE LE LONG DE LA RN 567 À MELLET

Fiche n°2.7
Priorité : lot 2
Fiche initiale

1. Description succincte du projet

Le projet est d'aménager un cheminement lent et un espace partagé le long de la RN 567. Il s'agira de compléter les aménagements prévus dans le cadre du Plan Infrastructure 2019-2024 pour sécuriser et aménager cette voirie. L'objectif est de permettre aux piétons et aux cyclistes de traversés Mellet en toute sécurité et de manière confortable.

2. Justification du projet

Dans le cadre du Plan Infrastructure Wallonie, un budget de 900.000 € a été attribué par la Région pour aménager des espaces de stationnement et un trottoir sur la RN 567 à Mellet. Néanmoins, ce financement ne sera pas suffisant pour réaliser l'ensemble des aménagements souhaités. En effet, les habitants souhaitent qu'une mobilité douce soit rendue possible et que les modes de déplacements cyclo-piétons soient sécurisés le long de cet axe. La RN 567 est une route dangereuse qui traverse Mellet d'une extrémité du village à l'autre. Une circulation importante, une situation au centre de Mellet et un manque d'obstacles (absence ou faible présence de feux de signalisation, de panneaux stops et de « cédez le passage ») explique le caractère dangereux de cette route. En outre, certaines portions ne disposent pas de trottoirs et s'ils existent ceux-ci sont trop étroits.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet répond à au moins trois axes de la stratégie du PCDR :

- **Axe 5 - Mobilité - Être une commune connectée par des moyens alternatifs à la voiture** : en améliorant la mobilité douce sur la RN 567, le projet permettra de véhiculer un sentiment d'apaisement et de sécurité pour les résidents et les habitants qui empruntent cette rue. Le projet favorise également et directement les déplacements cyclo-piétons sur la commune.

Défi en lien :

- ✓ Poursuivre les aménagements pour développer un réseau lent efficace et attractif (intra et inter-village)
- ✓ Sécuriser les déplacements notamment l'accès aux écoles

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Encourager l'utilisation des modes de déplacement alternatif à la voiture		+	+
Améliorer la sécurité des déplacements des habitants	+	+	

5. Localisation

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	À définir (soit sur la RN 567, soit dans une rue parallèle)

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Le porteur de projet serait la commune de Les Bons Villers. Les partenaires potentiels pour financer le projet pourraient être la Province ou la Région wallonne.

7. Programme de réalisation

Projet à réaliser

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	État de réalisation des travaux	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Contrôle du collège communal	État de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et des échevins
Actions de communication sur l'état d'avancement	1 action minimum (avant ou pendant les travaux)	Site internet de la commune, reportages photos et vidéos

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
État de réalisation des travaux sur la voirie	- Distance et surface aménagées - Gabarit de la nouvelle voirie et des aménagements cyclo-piétons	Reportage photographique et description des travaux réalisés

**ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN DU BOIS D'ARNELLE
POUR RÉDUIRE LE TRAFIC DE LA RUE J-B LORIAUX****Fiche n°2.8
Priorité : lot 2
Fiche initiale****1. Description succincte du projet**

Le projet est d'élargir le chemin du Bois d'Arnelle et d'améliorer la circulation sur cet axe. L'objectif est de permettre aux poids lourds en transit sur la commune d'éviter la rue Jean-Baptiste Loriaux et prendre le chemin du Bois d'Arnelle pour rejoindre la N5 et la rue Octave Staumont.

Il s'agirait d'élargir la voirie de 3 mètres et d'autoriser le passage des camions à cet endroit actuellement interdit au 3,5 tonnes.

2. Justification du projet

Le projet doit permettre d'éviter la circulation des poids lourds sur la rue Jean-Baptiste Loriaux. Cette rue est assez étroite, ses trottoirs sont étroits et de nombreuses habitations sont présentes le long du parcours. Le souhait des habitants et de la commune est de réduire le trafic dans cette rue afin de la rendre plus calme et plus sécurisée. Cette action se justifie d'autant plus que trois autres projets vont potentiellement augmenter la fréquentation de cet axe par les habitants :

- 1.1 Aménager le Parc de Dobbeleer
- 1.2 Créer un lieu de convivialité au complexe sportif
- 1.4 Créer un lieu d'activité citoyenne et de services au 3B rue J-B Loriaux

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet répond à au moins trois axes de la stratégie du PCDR :

- **Axe 5 - Mobilité - Être une commune connectée par des moyens alternatifs à la voiture** : En diminuant le trafic de la rue J-B Loriaux, le projet permettra de véhiculer un sentiment d'apaisement et de sécurité pour les résidents et les habitants qui empruntent cette rue. Par conséquent, le projet favorise également les déplacements cyclo-piétons.

Défi en lien :

- ✓ Poursuivre les aménagements pour développer un réseau lent efficace et attractif (intra et inter-village)
- ✓ Sécuriser les déplacements notamment l'accès aux écoles

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Encourager l'utilisation des modes de déplacement alternatif à la voiture		+	+
Améliorer le cadre de vie des habitants	+	+	

5. Localisation

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Chemin du Bois d'Arnelle – Frasnes-Lez-Gosselies 6210 Les-Bons-Villers

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Le porteur de projet serait la commune de Les Bons Villers. Les partenaires potentiels pour financer le projet pourraient être la Province ou la Région wallonne.

7. Programme de réalisation

Projet à réaliser

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	État de réalisation des travaux	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Contrôle du collège communal	État de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et des échevins
Actions de communication sur l'état d'avancement	1 action minimum (avant ou pendant les travaux)	Site internet de la commune, reportages photos et vidéos

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
État de réalisation des travaux sur la voirie	- Distance et surface aménagées - Gabarit de la nouvelle voirie	Reportage photographique et description des travaux réalisés

**CRÉATION DE LIAISONS LENTES VERS L'INSTITUT
SAINTE MARIE DEPUIS LES QUARTIERS DE REVES ET
DEPUIS HOUTAIN-LE-VAL****Fiche n°2.9
Priorité : lot 2
Fiche initiale****1. Description succincte du projet**

L'ambition de cette fiche projet est double. D'une part, il s'agit de créer des liaisons lentes l'Institut Sainte Marie vers les hameaux situés autour de Rèves. D'autre part, il s'agit de créer une liaison lente entre les communes de Les Bons Villers et de Genappe en lien avec une fiche projet du PCDR de cette dernière.

Dans les grandes lignes, la liaison débiterait au niveau de la N93 à hauteur de Houtain-Le-Val (à la limite entre les deux communes) et se poursuivrait à travers des chemins agricoles jusqu'à l'Institut Sainte Marie de Rèves en passant par les hameaux situés près de Rèves. Le détail des travaux et des itinéraires reste encore à définir mais une bande en béton était proposée pour créer une piste cyclable dans le PCDR de Genappe.

Pour permettre de rejoindre l'Institut sainte Marie aux hameaux de Rèves, la CLDR de Les Bons Villers a proposé de suivre les itinéraires suivants :

- **Première proposition : de l'Institut Sainte-Marie au quartier Wattimez**

Remonter la rue de Bruxelles, tourner à droite dans la rue de la Station, continuer jusqu'au carrefour avec les 2 rues Wattimez.

- **Deuxième proposition : De l'ISAM au quartier Sart à Rèves**

Partir du collège et remonter toute la rue de Bruxelles jusqu'au carrefour avec la rue de la station et rejoindre la piste cyclable de la rue de la station.

- **Troisième proposition :**

Partir du collège et tourner dans la rue Saint Anne et la rue Odoumont jusqu'au quartier Odoumont.

2. Justification du projet

Le projet répond à plusieurs objectifs :

- Désengorger le centre de Rèves aux entrées et sorties des élèves à la fin et au début des cours.
- Améliorer l'accessibilité cyclo-piétonne des hameaux situés autour de Rèves en direction de l'Institut Sainte Marie

- Poursuivre une liaison lente projetée dans le PCDR de Genappe en direction de Les Bons Villers qui permettrait de rejoindre les deux communes

Ainsi, la volonté des habitants est de développer les liaisons lentes sur la commune et si possible de poursuivre ou de créer des connexions avec les communes voisines (la commune de Genappe a par ailleurs proposé dans le cadre d'une fiche projet de son PCDR la création d'une liaison lente entre son entité et la commune de Les Bons Villers). Enfin, la création de plusieurs liaisons doit également permettre de désengorger le centre de Rèves aux entrées et sorties de classes. En effet, ces liaisons permettront d'améliorer l'accessibilité des élèves de l'Institut Sainte Marie vers les hameaux entourant Rèves (Quartier Wattimez et Odoumont, Sart à Rèves)

De manière générale, le projet répond à une volonté des habitants de développer la mobilité douce sur leur commune et en particuliers de manière à rejoindre les villages entres eux, les communes voisines mais aussi les fonctions importantes de l'entité (écoles, commerces, services communaux...).

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet répond à au moins trois axes de la stratégie du PCDR :

- **Axe 5 - Mobilité - Être une commune connectée par des moyens alternatifs à la voiture :** Le projet encourage le développement des modes de déplacements cyclo-piétons sur la commune et vers la commune de Genappe. Il encourage et permet le déplacement sécurisé des élèves de l'Institut Sainte-Marie depuis les hameaux de Rèves et contribue ainsi à la réduction de l'utilisation de la voiture.

Défi en lien :

- ✓ Poursuivre les aménagements pour développer un réseau lent efficace et attractif (intra et inter-village)
- ✓ Sécuriser les déplacements notamment pour l'accès aux écoles

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Réduire les déplacements motorisés en sécurisant les déplacements cyclo-piéton	+	+	
Réduire l'impact carbone de la commune		+	
Sensibiliser les habitants au développement durable et au mode de déplacements alternatifs	+	+	
Encourager les déplacements cyclo-piéton	+	+	
Développer les liaisons lentes entre les communes	+	+	

5. Localisation

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	De l'Institut Sainte-Marie à Houtain-le-Val en passant par les hameaux de Rèves

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Le porteur de projet serait la commune de Les Bons Villers en concertation avec la commune de Genappe.

7. Programme de réalisation

- **Phase 1** : Concertation avec la commune de Genappe pour définir la liaison à créer
- **Phase 2** : Désignation d'un auteur de projet
- **Phase 3** : Acquisition des chemins privés
- **Phase 4** : Réalisation des travaux

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	État de réalisation des travaux	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Contrôle du collège communal	État de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et des échevins
Actions de communication sur l'état d'avancement	1 action minimum (avant ou pendant les travaux)	Site internet de la commune, reportages photos et vidéos

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
État de réalisation de la liaison créée	- Longueur des liaisons créées - Description des voies lentes	Reportage photographique et description des travaux réalisés
Fréquentation des liaisons lentes créées	- Nombre d'élèves de Genappe venant à vélo à l'Institut Sainte Marie - Nombre d'élèves de Les Bons Villers venant à vélo à l'Institut Sainte Marie avant et après travaux	Communication sur le site internet de la commune

RÉAMÉNAGER LA CITÉ ADMINISTRATIVE

Fiche n°2.10

Priorité : lot 2

Fiche initiale

1. Description succincte du projet**a. Rappel du cadre légal du projet**

L'arrêté royal du 10 octobre 2012 fixe les exigences de base générales auxquelles les lieux de travail doivent répondre. Il s'applique à défaut de règles spécifiques, applicables à des situations particulières, contenues dans d'autres législations.

Six aspects des lieux de travail sont réglementés par ce dispositif : leur aménagement, leur éclairage, leur aération, leur température, les équipements sociaux, et enfin les sièges (assises) de travail et de repos. Pour chacun de ces aspects, la réglementation fixe les objectifs que l'employeur doit atteindre, tout en lui laissant la faculté de choisir les moyens d'y parvenir.

b. État des lieux actuel**Situation :**

Hormis le service de cohésion sociale qui est situé à Mellet, l'ensemble administratif est composé de deux bâtiments autour de la Place de Frasnes dans le centre du village. Le bâtiment principal (n°1, maison communale) regroupe le secrétariat général, le service population/état civil, le service finance et le service gestion des ressources humaines. Le bâtiment secondaire (Place, n°9) regroupe le service environnement, le service urbanisme-logement et le service des travaux.

Les services du CPAS sont localisés dans la partie arrière du bâtiment principal. L'accès se fait notamment par la rue Léopold II.

La Commune est propriétaire de trois autres bâtiments autour de la Place de Frasnes. Le n°7 est occupé occasionnellement par l'ONE et l'ALE tandis que le n°5 a été démoli récemment. Le 3ème bâtiment est l'église Saint-Nicolas.

Problèmes rencontrés :

- La configuration des locaux offre très peu de possibilités pour organiser un accueil digne de ce nom. Même si la signalétique peut être améliorée, les visiteurs se trouvent en entrant face à un long couloir qui traverse le bâtiment sans qu'intuitivement il ne sache

comment se diriger. Il n'y a aucun espace vitré et toutes les portes sont fermées. Tout comme les citoyens, les livreurs ne savent jamais vraiment où se présenter pour déposer leur colis.

- Les conditions d'accueil du public : les personnes qui se rendent au service population/état civil doivent patienter dans le hall d'entrée qui sert en réalité de salle d'attente. Le confort est relativement spartiate en particulier en période hivernale et de grands vents. Le froid et les courants d'air traversent le hall d'entrée jusqu'au couloir. Les mêmes constats peuvent être établis pour le bâtiment de la Place de Frasnes n°9. En outre, certains couloirs et locaux sont mal éclairés.
- La sécurité : comme le relève le rapport de la médecine du travail, les agents du service population/état-civil ne se sentent pas toujours en sécurité face à l'agressivité de certains citoyens. Un travail sur l'agencement des lieux est important pour diminuer ce sentiment et concrètement améliorer la sécurité des agents de ce service. De manière générale, une réflexion globale devra être menée afin de résoudre les problèmes de sécurité concernant l'ensemble des agents. Autre problème, les bacs à courriers entrant et le courrier pour l'expédition se trouvent dans le local « imprimerie » qui n'est pas surveillé. Ce local étant situé à proximité de l'entrée du bâtiment, le risque de vol ne peut être exclu. En outre, le personnel communal va et vient dans ce local pour déposer ou emporter du courrier alors qu'il s'y trouve des dossiers confidentiels.
- Une configuration des locaux qui dessert la communication inter et intra-service : à titre d'exemple, le service finance est réparti dans deux bureaux alors qu'un aménagement en plateau ouvert garantirait une meilleure fluidité de l'échange d'informations. Aussi, il n'y a pas de réelle salle de réunion. Elles se font soit dans la salle du Conseil, soit dans le réfectoire des travaux.
- Bien-être au travail : les services installés dans le bâtiment principal ne disposent pas de réfectoire.
- Développement durable : un audit énergétique a démontré les points faibles du bâtiment et a identifié les travaux à réaliser prioritairement afin de diminuer la consommation d'énergie. La dimension développement durable doit être intégrée dans la réflexion du réaménagement de la cité administrative. La Commune s'est engagée dans le projet POLLEC 3 et a inclus cette thématique dans les objectifs de son Programme Stratégique Transversal.

c. Présentation du projet et estimation des travaux

Le projet n'est pas encore totalement défini mais il devra répondre à plusieurs objectifs permettant de résoudre les problèmes rencontrés comme :

- Améliorer l'accueil du public
- Améliorer la sécurité des agents administratif notamment de ceux en contact avec le public
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments
- Améliorer les conditions de travail des agents et la communication interne

Une estimation des travaux de transformation et de construction des bâtiments n°5, 7 et 9 de la Place de Frasnès a été réalisée par le service des travaux. Le montant estimé est de 914.760 € TVAC auquel s'ajoute les coûts liés au bureau d'études : 91.476 € TVAC.

Travaux de construction et de transformation des bâtiments n°5, 7 et 9						
Bâtiments	m ²	Niveau	m ² /bât.	Prix/m ²	Total HTVA	Total TVAC
N°9	90	3	270	650	175 500	212 355
N°7	110	3	330	1100	363 000	439 230
N°5	50	3	150	1450	217 500	263 175
Total général						914 760

Il restera alors à faire réaliser une estimation financière pour le bâtiment principal (n°1) qui elle n'a pas encore été faite.

2. Justification du projet

Il s'agit tout d'abord de respecter le cadre légal concernant les caractéristiques des lieux de travail. Les bâtiments administratifs de la commune sont anciens et ne donnent pas les conditions de travail optimales à l'accomplissement des tâches de la commune. Le projet vise également à améliorer l'accueil et la qualité de service apportée aux bonsvillersois dans les services administratifs de la commune.

Les résultats attendus sont :

- D'inciter les populations jeunes à rester sur place, voire à les attirer sur la commune
- Aider les personnes âgées à bien vieillir
- Améliorer la qualité de service des habitants et le bien-être des agents
- Montrer l'exemple en matière de développement durable
- Diminuer les charges énergétiques de la commune

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet répond à au moins trois axes de la stratégie du PCDR :

- **Axe 2 - Transition énergétique - être une commune qui réduit le gaz à effet de serre et qui agit pour la sécurité de l’approvisionnement énergétique** : le projet permettra d’améliorer l’efficacité énergétique des bâtiments et donc de réduire l’impact carbone de la commune.

Défi en lien :

- ✓ Améliorer la gestion énergétique des bâtiments communaux, de l’éclairage public et des véhicules communaux

- **Axe 3 - Cadre de vie - Être une commune qui assure la pérennité et la valorisation de son patrimoine et de ses ressources naturelles** : le projet doit améliorer la qualité de vie de tous les habitants en donnant à la commune les moyens de travailler efficacement et dans de bonnes conditions. Il doit notamment améliorer la qualité d’accueil et de service de la commune.

Défi en lien :

- ✓ Valoriser le patrimoine foncier par son réaménagement et sa réaffectation innovante

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Améliorer l’efficacité énergétique des bâtiments	+	+	+
Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et l’histoire de la commune	+		
Réduire l’impact carbone de la commune		+	
Améliorer la qualité de service de tous les habitants et les conditions de travaux des agents communaux	+		

5. Localisation

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Bâtiments n°1, n°5, 7 et 9 de la Place de Frasnes Frasnes-Lez-Gosselies 6210 Les Bons Villers
Statut de propriété	Propriétés communales

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Le porteur de projet serait la commune de Les Bons Villers.

7. Programme de réalisation

La démolition du bâtiment n° 5 de la Place de Frasnes a été réalisée au premier trimestre 2019. Ce projet a été accepté pour autant que la commune s'engage à inscrire la reconstruction du bâtiment dans le prochain Plan d'Investissement communal. À cet égard, l'avant-projet de décret relatif au fond régional pour les investissements communaux rend obligatoire de regrouper les locaux administratifs du CPAS avec ceux de la Commune pour que les travaux puissent être éligibles.

Une fois le PCDR validé et cette fiche projet activée, la commune devra désigner un auteur de projet puis après conception du projet, passé à la réalisation des travaux.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	État de réalisation des travaux	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Contrôle du collège communal	État de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et des échevins
Actions de communication sur l'état d'avancement	1 action minimum (avant ou pendant les travaux)	Site internet de la commune, reportages photos et vidéos

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
État de réalisation des bâtiments construits ou rénovés	Description des bâtiments après travaux	Reportage photographique et description des travaux réalisés

AMÉNAGER L'ANCIENNE CHAUSSÉE DE BRUXELLES À MELLET

Fiche n°2.11
Priorité : lot 2
Fiche initiale

1. Description succincte du projet

L'objectif de cette fiche projet est de poursuivre la transformation entreprise de la Chaussée de Bruxelles vers un gabarit communal. Il s'agit en particulier du tronçon situé sur le village de Mellet dont le statut est communal depuis 1987.

La voirie devra peut-être être rétrécie (à l'instar du tronçon situé sur le village de Frasnes-Lez-Gosselies), les espaces piétons sécurisés et la vitesse ralentie. Si les financements le permettent, une piste cyclable pourra être aménagée.

2. Justification du projet

La Chaussée de Bruxelles est une ancienne voie de contournement des villages de Frasnes et de Mellet. Aujourd'hui, de nouvelles voies de contournements des villages ont été construites et correspondent à la N5. L'objectif était de détourner le trafic important de véhicules et notamment de poids lourds sur cet axe Charleroi-Bruxelles.

L'enjeu actuel pour la commune est de requalifier la Chaussée de Bruxelles d'une fonction de voie de contournement vers une fonction de voirie communale dite aussi de boulevard urbain. Cette requalification de la voirie doit permettre un apaisement de la circulation et du bruit et donc améliorer la qualité des vies des riverains habitant au bord ou à proximité de la Chaussée de Bruxelles. L'intérêt est également d'améliorer la circulation cyclo-piétonne en améliorant la sécurité de ces modes de déplacements.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet répond à au moins trois axes de la stratégie du PCDR :

- **Axe 5 - Mobilité - Être une commune connectée par des moyens alternatifs à la voiture** : cette fiche projet répond pleinement à cet objectif stratégique puisque qu'il s'agit d'encourager les déplacements cyclo-piétons en améliorant les conditions de circulation et en sécurisant les espaces cyclo-piétons.

Défi en lien :

- ✓ Poursuivre les aménagements pour développer un réseau lent efficace et attractif (intra et inter-village)
- ✓ Sécuriser les déplacements notamment l'accès aux écoles

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Sécuriser les déplacements quotidiens des habitants	+	+	+
Réduire l'impact carbone de la commune		+	
Encourager la pratique d'une activité physique régulière	+		
Sensibiliser les habitants au développement durable et à la protection de l'environnement	+	+	
Améliorer la qualité de vie en réduisant le bruit, la pollution et la circulation	+	+	

5. Localisation

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Chaussée de Bruxelles à Mellet 6210 Les Bons Villers

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Le porteur de projet serait la commune de Les Bons Villers. Le partenaire potentiel pour financer le projet pourrait être la Région wallonne.

7. Programme de réalisation

En lot 0 : la vitesse sera réduite sur ce tronçon par l'aménagement de ralentisseurs et l'implantation de panneaux de limitation de vitesse.

En lot 2 : des aménagements seront réalisés pour donner à la voirie un gabarit communal, sécuriser les espaces piétons et si possible créer une bande cyclable.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	État de réalisation des travaux	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Contrôle du collège communal	État de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et des échevins
Actions de communication sur l'état d'avancement	1 action minimum (avant ou pendant les travaux)	Site internet de la commune, reportages photos et vidéos

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
État de réalisation des travaux	- Gabarit de la voirie - Description de la voirie	Reportage photographique et description des travaux réalisés

AMÉNAGER L'ANCIENNE CHAUSSÉE DE BRUXELLES À FRASNES

Fiche n°2.12
Priorité : lot 2
Fiche initiale

1. Description succincte du projet

L'objectif de cette fiche projet est de poursuivre la transformation entreprise de la Chaussée de Bruxelles vers un gabarit communal. Il s'agit en particulier du tronçon situé sur le village de Frasnes-Lez-Gosselies. Dans le cadre du Plan infrastructure 2019-2024, 1.500.000 € ont été attribués pour la requalification de la Chaussée de Bruxelles en gabarit communal et la création d'une piste cyclable en double sens du rond-point à la rue de l'Encloître. Dans le cas où les aménagements réalisés ne suffiraient pas, la commune fera réaliser des travaux complémentaires portant sur le même tronçon.

2. Justification du projet

La Chaussée de Bruxelles est une ancienne voie de contournement des villages de Frasnes et de Mellet. Aujourd'hui, de nouvelles voies de contournement des villages ont été construites et correspondent à la N5. L'objectif était de détourner le trafic important de véhicules et notamment de poids lourds sur cet axe Charleroi-Bruxelles.

L'enjeu actuel pour la commune est de requalifier la Chaussée de Bruxelles d'une fonction de voie de contournement vers une fonction de voirie communale dite aussi de boulevard urbain. Cette requalification de la voirie doit permettre un apaisement de la circulation et du bruit et donc améliorer la qualité des vies des riverains habitants au bord ou à proximité de la Chaussée de Bruxelles. L'intérêt est également d'améliorer la mobilité douce en créant des espaces cyclo-piéton sécurisés.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet répond à au moins trois axes de la stratégie du PCDR :

- **Axe 5 - Mobilité - Être une commune connectée par des moyens alternatifs à la voiture** : cette fiche projet répond pleinement à cet objectif stratégique puisqu'il s'agit d'encourager les déplacements alternatifs à la voiture en améliorant les conditions de circulation et en sécurisant les espaces cyclo-piétons.

Défi en lien :

- ✓ Poursuivre les aménagements pour développer un réseau lent efficace et attractif (intra et inter-village)
- ✓ Sécuriser les déplacements notamment l'accès aux écoles

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Sécuriser les déplacements quotidiens des habitants	+	+	+
Réduire l'impact carbone de la commune		+	
Encourager la pratique d'une activité physique régulière	+		
Sensibiliser les habitants au développement durable et à la protection de l'environnement	+	+	
Améliorer la qualité de vie en réduisant le bruit, la pollution et la circulation	+	+	

5. Localisation

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Chaussée de Bruxelles à Frasnes 6210 Les Bons Villers

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Le porteur de projet serait la commune de Les Bons Villers. Les partenaires potentiels pour financer le projet pourrait être la Région wallonne.

7. Programme de réalisation

En lot 0 : 1.500.000 € attribués dans le cadre du Plan infrastructure 2019-2024.
Requalification de la Chaussée de Bruxelles en gabarit communal et la création d'une piste cyclable en double sens

En lot 2 : complément aux travaux réalisés par la région

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	État de réalisation des travaux	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Contrôle du collège communal	État de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et des échevins
Actions de communication sur l'état d'avancement	1 action minimum (avant ou pendant les travaux)	Site internet de la commune, reportages photos et vidéos

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
État de réalisation des travaux	- Gabarit de la voirie - Description de la voirie	Reportage photographique et description des travaux réalisés

CRÉER UN ESPACE DE COWORKING ET DE SERVICES

Fiche n°2.13

Priorité : lot 2

Fiche initiale

1. Description succincte du projet

L'ambition de cette fiche projet est d'acquérir ou utiliser un bâtiment afin d'y installer :

- Des espaces destinés aux professionnels de santé (cabinets, salles d'attente, secrétariat)
- Des espaces destinés à des accueillant(e)s autonomes ou conventionné(e)s
- Un espace de coworking destiné à accueillir des indépendants, des salariés et des fonctionnaires en télétravail

2. Justification du projet

Le projet est né de plusieurs constats :

- Actuellement, les besoins dans le secteur de la petite enfance sont couverts. Dans un futur proche, il semble que l'offre ne sera plus suffisante du fait de départs en retraite et de la croissance de la population.
- La commune se situe en périphérie de l'agglomération de Charleroi, dans un secteur en pleine dynamique démographique et économique sur l'axe Bruxelles-Charleroi, mais ne dispose pas de centre d'accueil pour les professionnels.

L'objectif est donc double puisqu'il s'agit d'une part d'anticiper la montée des besoins dans le secteur de la petite enfance et d'autre part, de pouvoir accueillir et attirer des professionnels, notamment des professionnels de santé, sur la commune. In fine, le projet permettra d'attirer les professionnels de tous horizons et d'améliorer l'offre en service de santé et dans le secteur de la petite enfance sur la commune.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet répond à au moins deux axes de la stratégie du PCDR :

- **Axe 3 - Cadre de vie - Être une commune qui assure la pérennité et la valorisation de son patrimoine et de ses ressources naturelles** : le projet doit améliorer la qualité de vie de tous les habitants en proposant l'acquisition d'un bâtiment existant ou la création d'un nouveau bâtiment afin d'en faire un espace de coworking et de services.

Défi en lien :

- ✓ Valoriser le patrimoine foncier et bâti par son réaménagement et sa réaffectation innovante

- **Axe 4 - Cohésion sociale - Être une commune pour tous veillant au bien-être social** : en créant un espace de travail collectif et d'accueil pour des professionnels, le projet renforcera la solidarité entre les habitants de la commune et indirectement pourra permettre de soutenir l'emploi et les initiatives locales. En outre, en se donnant les moyens d'accueillir de nouveaux professionnels de santé, améliore l'accès aux soins des habitants et en particulier des personnes fragiles (enfants, personnes âgées et malades).

Défi en lien :

- ✓ Permettre aux aînés de bien vieillir dans la commune
- ✓ Maintenir les jeunes sur la commune

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Limiter la consommation foncière en utilisant des bâtiments existants	+	+	+
Permettre l'intégration sociale des ménages les plus modestes	+		
Permettre aux travailleurs de faire du télétravail et de limiter leurs déplacements	+	+	+
Améliorer l'accès aux soins et les distances entre les soignants et les patients	+	+	+

5. Localisation

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Pas de localisation

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Le porteur de projet serait la commune de Les Bons Villers et des acteurs privés.

7. Programme de réalisation

Projet à réaliser

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	État de réalisation des travaux	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Contrôle du collège communal	État de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et des échevins
Actions de communication sur l'état d'avancement	1 action minimum (avant ou pendant les travaux)	Site internet de la commune, reportages photos et vidéos

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation du site de projet	- Nombre de nouveaux professionnels de santé accueillis - Nombre de personnes utilisant l'espace de coworking	Reportage photographique et description des travaux réalisés